



CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E193641** VALABLE JUSQU'AU **14/11/2026**

ÉDITÉ LE 07/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/11/2002

Forme juridique : SARL

Capital : 3 724

Registre du commerce ou répertoire des métiers :

RC SAINT DENIS

Siret : 444 478 051 00022

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 10142

Assurance Responsabilité Travaux :

ERGO SV75018041T17344

Assurance Responsabilité Civile :

ERGO SV75018041T17344

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/06/2025

Raison sociale : FROID SERVICE

29 RUE CHARLES GOUNOD
97400 SAINT-DENIS

Téléphone : 02 62 20 02 86

Fax :

Portable : 06 92 67 56 44

Responsabilité légale :

FO-YAM SUZY GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Site Internet :

E-mail : direction@foyam.com

Effectif moyen : 3 Tranche de classification : EFF1 Chiffre d'affaires H.T. : 201 335 Tranche de classification : CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2	3	15/11/2024
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi. Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.